



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 FEVRIER 2015

Conseil Municipal du 24 février 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h sous la présidence de Madame Troquet, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 16 février 2015

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs RUDEL, GARY, FOURNIER, GAUDET, ROURE, VICTORI

Absents : Mr CAILLEY donne pouvoir à Mr GAUDET
Mr CHAMPION donne pouvoir à Mme TROQUET
Mr SENEZE donne pouvoir à Mr RUDEL

Après lecture et approbation du dernier compte-rendu de séance, le Conseil a désigné Mme Roux, secrétaire de séance.

Monsieur Arnaud POCRIS, directeur de l'Office de Tourisme de Gergovie Val d'Allier Communauté et Madame Nadia MOUTARLIER, chargée d'animation ont présenté au Conseil le fonctionnement et les missions de l'Office de Tourisme.

I) CREATION D'UN PARKING TOURISTIQUE PAYSAGER RUE DE LA GAZELLE : ENTREPRISES RETENUES

Vu l'avis d'appel public à la concurrence en date du 23 janvier 2015, concernant l'aménagement du parking paysager de la rue de la Gazelle : lot 1 VRD/Maçonnerie, lot 2 Espaces verts et lot 3 Serrurerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la décision de la commission d'appel d'offres en date du 19 février 2015, donnant sa préférence à :

- lot 1 VRD/Maçonnerie : entreprise DURANT/CYMARO pour un montant de 111 491.45 € HT,
- lot 2 Espaces verts : entreprise TREYVE PAYSAGE pour un montant de 27 811.10 € HT,
- lot 3 Serrurerie : entreprise B and G pour un montant de 8 330 € HT.

II) SIEG : ECLAIRAGE PUBLIC

1) Parking de la Gazelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de travaux d'éclairage public qu'il est nécessaire de réaliser dans le parking de la Gazelle pour un montant de 25 000 € HT, financé à hauteur de 50% par le SIEG.

2) Rue du 8 Mai (2^{ème} tranche) complément d'éclairage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le projet de complément de travaux d'éclairage public qu'il est nécessaire de réaliser sur la 2^{ème} tranche de la rue du 8 Mai.

La dépense s'élève à 43 900 € HT, soit un complément de 9 900 € par rapport au devis initial d'un montant de 34 000 €, financé pour moitié par le SIEG.

III) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande au SIVOM de la Région d'Issoire d'intervenir en tant que mandataire pour la réalisation des travaux d'assainissement suivants :

- . travaux d'assainissement Rue de la Garenne dans sa portion entre la rue du Tabot et la rue de la Mairie,
- . travaux d'assainissement dans la rue des Ecoles dans sa portion entre la rue de la Garenne et la Place du Cruzadoux.

- autorise Madame la Maire à signer la convention de mandat afférente à ces travaux entre la Commune et le SIVOM, celle-ci donnant délégation de mandat au SIVOM.

La dite convention définira les modalités d'intervention du mandataire et le plan de financement global de l'opération.

IV) DEGREVEMENT SUR REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter la demande de dégrèvement de la taxe d'assainissement d'un administré, suite à une fuite d'eau pour un montant de 320.40 €.

V) RESEAU D'AIDE SPECIALISEE AUX ENFANTS EN DIFFICULTE (RASED) : PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire sa participation financière au RASED pour l'année scolaire 2014/2015, à hauteur de 1.5 € par élève scolarisé au maximum, soit pour 77 élèves un montant de 115.50 €.

VI) EPF SMAF : NOUVELLES ADHESIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de donner son accord aux adhésions à l'EPF Smaf des collectivités suivantes :

- le Syndicat Intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de la Sioule » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
- la Communauté de Communes « Entre Allier et Bois Noirs » (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
- la Commune de « Saint-Pierre la Bourlhonne » (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014.

VII) PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU VILLAGE DE LA SAUVETAT

Madame le Maire donne à la lecture le dossier, établi par le Cabinet d'architecture et d'aménagement du territoire DESCOEUR François et Christine et le bureau d'études GEOVAL, ayant pour objet de présenter la démarche qui sera mise en place dans le

cadre de la mission concernant la réalisation du programme d'aménagement futur et de mise en valeur du village de La Sauvetat.

Ce dossier doit permettre de construire une connaissance, élément de base pour voir le territoire dans sa masse, sa valeur et son rôle. Ainsi, il s'agit de reconnaître un patrimoine architectural et paysager comme levier : levier d'ancrage des hommes à un lieu, levier culturel, levier d'un développement local harmonieux. Ce projet d'aménagement est également un projet de développement du territoire où la trame « durable » doit prendre une dimension aussi réelle que symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le devis du dossier précité pour un montant total de 13 000 € HT, découpé comme suit :

- phase 1 : élaboration du diagnostic et orientations pour un montant de 3 500 € HT,
- phase 2 : élaboration de fiches actions pour un montant de 9 500 € HT.

VIII) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors de la vente des parcelles cadastrées section C n°424, 495, 371 et 617, section D n°162 et section X n°301.

IX) RAPPORTS D'ACTIVITES

Les rapports d'activités du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, du SIVOM du Charlet et du Syndicat Intercommunal de Chadieu pour l'année 2013 sont disponibles en Mairie pour consultation.

X) QUESTIONS DIVERSES

1) Nomination d'un référent déplacement

Madame Nicole ROUX sera le référent de la commission déplacement au sein de Gergovie Val d'Allier Communauté.

2) Commission habitat

Madame le Maire informe le Conseil que la commission habitat de Gergovie Val d'Allier Communauté, conformément à son Programme Local de l'Habitat, a validé le projet de logements rue du Crouzadoux.

La séance est levée à 22h15.